



Carrier Enterprise Canada, L.P.

Rapport sur le travail forcé/le travail des enfants

31 mai 2025

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Carrier Enterprise Canada, L.P. (ou « CEC ») est un distributeur de CVCA/réfrigération au Canada qui offre de l'équipement, des pièces et des fournitures de chauffage et de conditionnement d'air dans ses 34 magasins de gros, dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard, et en ligne sur son site de commerce électronique. Le présent rapport est conforme à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch. 9 (la « Loi »). Ce rapport décrit les mesures que nous avons prises au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 (la « période de référence ») pour identifier, évaluer et traiter les risques liés au travail forcé/au travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement.

STRUCTURE DE L'ORGANISATION

CEC est une société en commandite qui est détenue conjointement par Watsco Canada, Inc. et Carrier Canada Corporation. Le siège social de CEC est situé à Mississauga, en Ontario, et soutient nos marchés locaux dans tout le Canada. CEC est une société nationale de vente et de distribution de produits de CVCA et de réfrigération. CEC s'approvisionne auprès de plus de 100 fournisseurs en Amérique du Nord. Nous disposons de 5 grands centres de distribution au Canada qui stockent les produits et les distribuent à 29 autres succursales. Nous comptons sur un service de transport de tierce partie pour livrer nos produits aux succursales et les expédier aux clients.

POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

CEC a instauré une Politique sur les droits de la personne et un Code de conduite des fournisseurs pour faire face au risque de violations des droits de la personne et de travail forcé/travail des enfants au sein de ses activités d'exploitation et de sa chaîne d'approvisionnement.

(1) CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs de produits de Carrier Enterprise Canada, L.P. sont tenus d'adhérer au Code de conduite des fournisseurs de sa société mère ultime, Watsco, Inc. CEC recherche des partenaires commerciaux qui partagent son engagement envers les normes morales et éthiques les plus élevées en matière de droit, de conformité, de gouvernance d'entreprise, de droits de la personne, d'emploi, de santé, de sécurité et de gestion de l'environnement.

Guidée par des valeurs qui inspirent la façon dont elle mène ses activités, CEC s'engage à protéger et à faire progresser les droits de la personne. Conformément à l'engagement de CEC en faveur des droits de la personne, les fournisseurs ne doivent pas se livrer à la traite des êtres humains, à l'esclavage, à la servitude (y compris la servitude pour dettes) ou au travail en servitude, au travail forcé, au travail des enfants ou au travail pénitentiaire. Les fournisseurs doivent respecter la limite d'âge minimum d'emploi définie par les lois ou la réglementation nationale applicable et se conformer aux normes pertinentes de l'Organisation internationale du travail. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables et aux pratiques de l'industrie sur les horaires de travail, le paiement du salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les périodes de repos, les jours fériés et la liberté d'association.

CEC se réserve le droit de prendre des mesures, y compris des inspections sur place des installations du fournisseur et l'examen de tous les livres, registres, certifications et autres documents applicables afin d'évaluer la conformité au Code.

(2) POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

CCE est assujettie à la Politique sur les droits de la personne de Watsco, Inc. et s'y conforme. CEC ne tolère pas le recours au travail des enfants ou à la traite des êtres humains. CEC ne tolère pas l'exploitation des enfants ou la traite, les châtiments corporels, les abus ou la servitude involontaire d'un travailleur. CEC n'emploie pas et n'emploiera pas d'enfants dans ses opérations et installations. En outre, CEC n'engagera pas sciemment un fournisseur ou ne conclura pas de coentreprise avec une organisation qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, a recours au travail des enfants. CEC n'emploie pas et n'aura pas recours au travail forcé dans ses opérations et installations. En outre, CEC n'engagera pas sciemment un fournisseur ou ne conclura pas de coentreprise avec une organisation qui a recours directement ou indirectement au travail forcé ou qui emploie des personnes qui ont été victimes de la traite de personnes pour travailler.

Les violations de la Politique sur les droits de la personne et du Code de conduite des fournisseurs peuvent être signalées confidentiellement à l'équipe d'assurance de Watsco à l'adresse confidentialemail@watsco.com ou par téléphone au (866) 492-6800.

ATTESTATION EN VERTU DE L'ARTICLE 11 DE LA LOI CANADIENNE

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, en particulier l'article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le présent rapport pour l'entité assujettie à la Loi canadienne. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Signé par :



Brock Horton

Président et chef de la direction

Carrier Enterprise Canada, L.P.